

Le SNJ signe la Charte de Marseille sur l'information et les migrations



Le 29 avril 2025 marque le lancement de la "Charte pour l'information et les migrations", aux Assises du journalisme de Marseille. La Charte vise à soutenir les journalistes et les professionnels des médias dans leur souhait de proposer une couverture précise et complète des questions migratoires, en intégrant notamment les recommandations issues de textes déontologiques de référence (Charte d'éthique mondiale de la FIJ, Déclaration de Munich, Charte d'éthique professionnelle du SNJ).

[La Charte est accessible ici.](#)

Le Syndicat National des Journalistes (SNJ) a activement participé à sa rédaction et fait partie des premiers signataires du texte, aux côtés d'autres organisations (Fédération Internationale des Journalistes, CFDT-Journalistes, GARRD...), de rédactions, d'écoles de journalisme, et de journalistes qui se sont engagés à titre individuel. La Charte est soutenue par de nombreux universitaires spécialistes des médias ou des migrations et par des organisations comme Journalisme et Citoyenneté, Reporters Sans Frontières, Désinfox-Migrations ou IJNet.

Les mobilités humaines, ou migrations, sont un enjeu politique et social majeur du monde contemporain. Les journalistes ont le devoir et la responsabilité de les couvrir dans leur globalité, avec soin et précision. À l'instar du travail mené ces dernières années sur l'urgence climatique, il apparaît nécessaire de s'interroger sur les besoins des équipes rédactionnelles et la diffusion de bonnes pratiques. Un comité éditorial composé de Guiti News, du SNJ, de Journalisme et Citoyenneté et d'IJNet en français s'est organisé pour reprendre les suggestions émises lors d'un atelier participatif tenu aux Assises du Journalisme de Tours, en mars 2025, avec l'appui d'un groupe de journalistes, dont des journalistes exilés.

Avec ses onze principes, la Charte de Marseille réaffirme d'abord dans son préambule la liberté éditoriale dont dispose chaque rédaction comme principe majeur à la fabrique de l'information. Elle insiste sur la nécessité pour les journalistes d'avoir les moyens et le temps nécessaire de se former sur ces questions complexes. Elle rappelle qu'un journaliste doit veiller à ne stigmatiser aucune population, à respecter la dignité des personnes, à être vigilant sur les termes employés, et à s'interroger sur ses propres perceptions et biais.

La Charte pour l'information et les migrations a été signée symboliquement le mardi 29 avril 2025, à Marseille, lors des Assises du Journalisme. La direction de France Télévisions a été sollicitée, mais n'a pas encore donné de réponse sur une éventuelle signature de la Charte.



Signataires de la charte, le 29 avril 2025

Marseille, le 29 avril 2025